

**CRAIG**

**INSPIRE - Infrastructure for Spatial Information in Europe**

## La Directive européenne INSPIRE Vers le partage des données géographiques dans le secteur public

Alsace, Auvergne, Cantal, Conseil Général Haute Loire, PUY-DE-DÔME, GARA, CLERMONT COMMUNAUTÉ, Corrèze, Creuse, PUY de VELAY, Vichy Val d'Allier, IGN

## Qui est concerné ?

➤ **Qui doit se conformer à INSPIRE ?**

- services de l'Etat,
- collectivités territoriales et leurs groupements,
- établissements publics
- « toute personne physique ou morale fournissant des services publics en rapport avec l'environnement »
- « toute personne physique ou morale ayant des responsabilités ou des fonctions publiques, ou fournissant des services publics en rapport avec l'environnement sous le contrôle d'un organisme ou d'une personne visés [précédemment] »

➔ **La plupart des organismes avec une mission de service public.**

Conseil d'administration – 16/11/12 – www.craig.fr

Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique - 2012

## Données concernées 34 thèmes des annexes d'INSPIRE

**Annexe I**

1. Référentiels de coordonnées
2. Systèmes de maillage géographique
3. Dénominations géographiques
4. Unités administratives
5. Adresses
6. Parcelles cadastrales
7. Réseaux de transport
8. Hydrographie
9. Sites protégés

**Annexe II**

1. **Altitude**
2. Occupation des terres
3. **Ortho-imagerie**
4. Géologie

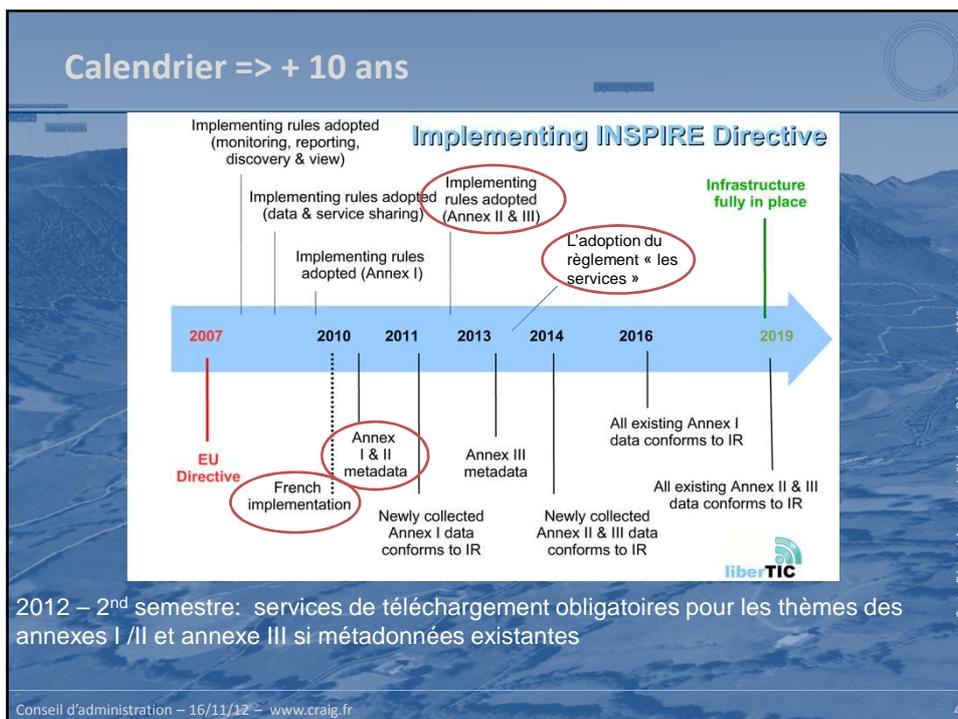
**Annexe III**

1. Unités statistiques
2. Bâtiments
3. Sols
4. Usage des sols
5. Santé et sécurité des personnes
6. Services d'utilité publique et services publics
7. Installations de suivi environnemental
8. Lieux de production et sites industriels
9. Installations agricoles et aquacoles
10. Répartition de la population, démographie
11. Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration
12. Zones à risque naturel
13. Conditions atmosphériques
14. Caractéristiques géographiques météorologiques
15. Caractéristiques géographiques océanographiques
16. Régions maritimes
17. Régions biogéographiques
18. Habitats et biotopes
19. Répartition des espèces
20. Sources d'énergie
21. Ressources minérales

Données métiers

Données de référence

Conseil d'administration – 16/11/12 – www.craig.fr



## La directive INSPIRE

↗ connaissance / ↗ harmonisation / ↗ partage

**Vallée de la Loire**

- 8 régions
- 12 départements
- + 7000 communes

**Exemple: Inondation**

**Guichet sur Internet**

**Améliorer l'aide à la prise décision sur nos territoires**

Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique - 2012

## Les grands principes d'INSPIRE

**Obligation de partage des données géographiques existantes inclus dans INSPIRE**

**Des normes => standardisation des données de référence et des données métiers**

**Instances de Coordination**

**Lutte contre les obstacles au partage**

Internet  
Plateforme du CRAIG

Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique - 2012

Conseil d'administration - 16/11/12 - www.craig.fr

## Le CRAIG : mise en œuvre de l'infrastructure de données spatiales en Auvergne

**GEOCAT.CRAIG.FR**  
Catalogue de données du CRAIG

Acteur public

Catalogue tiers

*Décrire ses données*

*Commander des données en ligne*

*Accéder instantanément à l'information géographique*

*Visionner les données Grand public*

Apresqo Données Ajouter au panier

**BD\_CAD\_2012**  
Les fichiers cadastres (MASC) sont les bases de données brutes décrivant les parcelles, propriétés et bâtiments, et sont mis à jour par le DGFIP. Ils ne peuvent être utilisés directement en tant que tels, et nécessitent une intégration dans un SIG externe.  
Pour pouvoir commander les fichiers, vous devez nous avoir renvoyé l'acte d'engagement (GG) ainsi que la déclaration CNL (sauf si vous bénéficiez d'une dispense pour ce point). La procédure est expliquée dans un détail sur [craig.craig.fr](#)

**BD\_Sols\_2012**  
Le BD\_Sols fournit une information de référence sur les sols de la parcelle et le zonage des sols pour analyser l'usage de données dans leur contexte géographique.  
Le BD\_Sols contient un fichier de données sous forme de vecteurs de données relationnelles, une base de données spatiales et une description de la base de données dans un fichier d'information géographique.

**BD\_ALTI\_2012**  
Le BD\_ALTI est une base de données altimétrique dont est dérivée une gamme de VST et de points qui décrivent à différentes résolutions le relief du territoire national. Les fichiers sont disponibles avec un pas de 25m, et sont fournis dans les formats : ASC, TIF, une bande, et XYZ pour Geocompare.

Les fichiers sont distribués département par département, ainsi que sur le réseau interne si votre organisme couvre l'ensemble de la région.

Format de données :  
ESRI Shapefile  
Support :  
Carte USG/Chaque Cuv  
Ajouter au panier

Format de données :  
Sélectionner  
Support :  
Téléchargement  
Ajouter au panier

**Auvergne à la carte (beta)**  
Visualisation cartographique des données

*Visionner les données Grand public*

Conseil d'administration – 16/11/12 – [www.craig.fr](http://www.craig.fr) 7

## Gain économique

+ efficacité => économie d'argent public

**Évaluation conduite par la région de Catalogne sur son IDS:**

- ✓ Investissement de 1,5M€ sur 5 ans (2002-2006)
- ✓ Retour sur investissement = 2,6M€/an : calcul à partir des économies réalisées dans le temps de travail de l'administration régionale, provinciale (4 provinces) et communale (161 communes), soit 6 mois pour récupérer le montant investi sur 5 ans !
- ✓ Secteur privé : +17% de chiffre d'affaire sur 2 ans et meilleure appropriation des normes OGC
- ✓ Mutualisation des coûts entre petites et grandes collectivités

Conseil d'administration – 16/11/12 – [www.craig.fr](http://www.craig.fr) 8

## Les actions du CRAIG

- Informer les acteurs publics
  - Journée d'information régionale le 25 septembre 2012  
-> IGN, Ministère, ONEMA
  - Métadonnées party
- Impliquer les acteurs publics pour le partage
  - Acte d'engagement d'adhésion au CRAIG qui va dans le sens de la connaissance des données de chacun
  - Accompagnement au quotidien de nos membres



## Décisions proposées

- Approuver le principe du pilotage par le CRAIG de la mise en œuvre d'INSPIRE en région Auvergne
- Approuver que le CRAIG soit l'unique interlocuteur de l'IGN
- Approuver le recrutement d'un chargé de mission à compter du 1<sup>er</sup> juillet pour le suivi de ce dossier